



Acheter un bien immobilier à plusieurs

Par **Aby0109**, le **03/12/2013** à **21:31**

Bonjour,

Mon mari et moi-même souhaitons acheter un logement avec ma mère. Nous voudrions 2 habitations sur un même terrain. Pour l'instant, nous avons trouvé 3 possibilités d'achat :

- 1 terrain où nous construisons 2 habitations
- 1 habitation sur un terrain constructible où nous construisons une 2ème habitation.
- 2 habitations à rénover sur un terrain.

Le problème est que nous ne connaissons pas les conséquences juridiques à long terme (impôts...) et à court terme (co-propriété en SCI/indivision ? ; délai de construction d'une 2ème habitation après achat ; délai de vente d'une partie de son terrain...)

Vaut-il mieux acheter un terrain ensemble ou demander une division du terrain acheté au vendeur pour se retrouver voisin plutôt que co-proprétaire. Que pouvons-nous faire, mais aussi qu'avons nous comme droit ?

Merci de bien vouloir nous éclairer.

Par **domat**, le **04/12/2013** à **00:21**

bjr,

le propriétaire du terrain est propriétaires de ce qui est construit dessus.

si vous avez acheté le terrain à 2, votre mère et votre communauté, que vous construisez dessus, vous serez en indivision selon la proportion indiqué sur l'acte de vente. il faut savoir que l'indivision est un moyen de gestion pas facile car il faut l'unanimité pour tout.

et il faut penser au pire divorce, mésentente avec votre mère.

la sci est avant tout une société avec ses contraintes.

je vous conseille de voir un notaire qui saura vous conseiller.

cdt

Par **Aby0109**, le **05/12/2013** à **13:56**

Merci pour votre réponse. Je pense effectivement voir un notaire mais en attendant, j'essaie d'avoir le maximum d'informations.

Cdt